

## POPPERS

---

Par Profil supprimé Postée le 12/01/2013 10:51

bonjour,  
responsable d'un sex shop  
a propos du poppers voudrais savoir si il et de nouveau autorisee ou pas ?  
puisque'un texte dit que le poppers on peux en trouvais en sex shop discotheque ou boite de nuit ?  
je sais que des poppers sont en circulation avec des arome mais sans nitrite donc savoir si le vrai poppers et de  
nouveaux autorisee  
cordialement

---

### Mise en ligne le 14/01/2013

Bonjour,  
Les poppers relèvent de la catégorie des perturbateurs et contiennent des nitrites d'alkyle aliphatiques :  
- nitrite d'amyle  
-nitrite de butyle (ou iso butyle)  
-nitrite de propyle ( ou isopropyle)  
-nitrite de pentyle.  
D'autres composants, à savoir l'éthanol et d'autres essences végétales rentrent aujourd'hui dans la composition des poppers.  
A notre connaissance, en France, par arrêté ministériel du 29 juin 2011, paru au Journal Officiel du 7 juillet 2011 « l'offre et la cession au public des produits, à l'exception des médicaments, contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques ou hétérocycliques et leurs isomères sont interdites ».  
Proposer, vendre, offrir à titre gratuit du poppers (quelle que soit sa nature) sont donc interdits en France. La sanction encourue est l'emprisonnement de 3 ans et 45 000 euros d'amende. Les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende lorsque les faits ont été commis en bande organisée.  
Bien cordialement.

---